



PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

5.2 - Plan de zonage de la zone agglomérée

1/2 500ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	03.02.1984	29.04.1988	27.09.1988
1ère modification		08.11.1989	
1ère révision	26.07.1989	18.07.1991	14.09.1992
1ère modification			20.05.1997
2ème modification			19.06.2000
2ème révision	19.01.2006	08.02.2011	14.02.2012
1ère modification	31.03.2015		05.12.2017



Agence de Nîmes
188 allée de l'Amérique Latine
30000 NÎMES
Tél : 04 66 29 97 03
Fax : 04 66 30 09 78
nîmes@urbanis.fr

Mairie de Blauzac
Rue de l'Hôtel de Ville
30700 BLAUZAC
Tél : 04 66 22 17 95
Fax : 04 66 22 24 90
mairie.blauzac@wanadoo.fr

Légende


	Limite de zone		Espaces boisés classés
	Emplacement réservé		Terrain cultivé à protéger (en zone urbaine)
	Recul de voirie		Zone inondable, compilation de : - recul cours d'eau 10m de part et d'autre des berges, - Atlas hydrogéomorphologique OISEN 2002, - PPR Inondation Gardon Aval, DCE 2007 - Atlas des zones inondables, CREI, 2007
	Bâtiments agricoles repérés pour leurs intérêts historiques, culturels (Art L.123-3-1)		Zone non aëricandi station d'épuration
	Éléments remarquables du paysage (Art L.123-1-5,7)		Bande non aëricandi de 10m interface espaces boisés - espaces à urbaniser
	Capillaires		
	Moulines		

Liste des emplacements réservés (Art L.123-1)

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Élargissement de voie	Commune
2	Élargissement de voie	Commune
3	Création de voie	Commune
4	Élargissement de voie	Commune
6	Élargissement de voie	Commune
7	Élargissement de voie	Commune
8	Élargissement de voie	Commune
9	Élargissement de voie	Commune
10	Élargissement de voie	Commune
11	Élargissement de voie	Commune
12	Élargissement de voie	Commune
13	Création de voie	Commune
14	Création d'un bassin de rétention	Commune
16	Agrandissement du cimetière	Commune
17	Création d'un espace public intégrant élargissement de voie, stationnement paysager	Commune
18	Amenagement d'un équipement public (salle des fêtes)	Commune
19	Élargissement de voie	Commune
20	Création d'un bassin de rétention	Commune
21	Amenagement espaces publics naturels (circuit des capillaires)	Commune
22	Élargissement de voie	Commune
23	Création d'un espace vert	Commune

Secteurs particuliers

- secteur IIAUa : 30% du nombre total de logements sera affecté à du logement locatif social
- secteurs IIAUb1p et IIAUp : 10% du nombre total de logements sera affecté à du logement locatif social
- secteur IIAUd et IIAUe : 20% du nombre total de logements sera affecté à du logement locatif social



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
030-21300417-2017100-100191-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception passée préfet, 06/12/2017